

Image not found or type unknown



Conservation des documents

Par **Vanlerberghe Boitez**, le **29/06/2017** à **14:48**

Bonjour ,

Mon père est décédé en 2014, la succession est terminée depuis novembre 2016. Combien de temps devons nous conserver ses documents personnels comme les relevés bancaires, les factures , les fiches de paies , les actes de propriétés (biens vendus en 2015 lors de la succession), les avis d'impositions etc ??

En attente d'une réponse de votre part je vous souhaite une agréable fin de journée.

Cordialement

Mme Vanlerberghe Boitez